

LE CONSEIL DE CYCLE

I. Composition du conseil du cycle

Le conseil de cycle est composé :

- du directeur d'école ;
- des maîtres des classes du cycle ;
- des maîtres remplaçants dans ces classes à cette date ;
- des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant auprès d'élèves du cycle.

Le conseil de cycle peut consulter les personnes qualifiées et agréées intervenant durant le temps scolaire.

II. Attributions

- Il élabore le projet pédagogique du cycle et veille à sa mise en œuvre.
- Il évalue le projet pédagogique de cycle en cohérence avec le projet d'école.
- Il harmonise les objectifs, méthodes, démarches et élabore les programmes de cycle.
- Il définit l'organisation pédagogique (groupes de besoin, décloisonnement).
- Il répertorie et/ou construit des outils didactiques et/ou de suivi.
- Il fait le point sur la progression de chaque élève dans les apprentissages.
- Il analyse les résultats aux évaluations nationales.
- Il organise l'aide aux élèves en difficulté, identifie les réponses adaptées : soutien, différenciation, PPAP « Programme Personnalisé d'Aide et de Progrès », liaison avec le RASED, équipe éducative.
- Il formule des propositions concernant la progression des élèves intra et inter cycles, les prolongations dans le cycle.
- Il veille aux liaisons favorisant la continuité éducative : liaison GS/CP, cycle 2/3, cycle 3/collège, école/familles.
- Il établit le bilan de compétences de cycle, remplit le livret scolaire.

III. Fonctionnement

Les 18h de travaux en équipe sont consacrées à des activités nouvelles en vue de la mise en place des cycles pluriannuels : examen de la situation scolaire des élèves dans le cycle, de la progression de leurs acquis, des difficultés éventuellement rencontrées et des mesures visant à y remédier, élaboration et évaluation des projets pédagogiques de cycle et d'école. Toutes les autres activités qui se situaient précédemment en dehors de l'horaire de service y demeurent, par exemple les réunions avec les parents d'élèves.

Les 18h de concertation doivent porter prioritairement :

- sur l'élaboration en commun des programmes de travail concernant les choix prioritaires aux 3 années du cycle,
- sur l'organisation du travail des élèves, la différenciation pédagogique,
- sur la conception d'outils didactiques ou d'évaluation...

Le conseil de cycle est le lieu où l'action collective des enseignants se construit, se nourrit, s'évalue :

- il se réunit chaque fois que la situation l'exige ;
- il est convoqué par le/les directeur(s) ;
- il est présidé par un membre choisi par le conseil en son sein ;
- il arrête les modalités de concertation ;
- il fixe les dispositions pédagogiques servant de cadre à son action ;
- il rédige une note de synthèse destinée au classeur ou dossier de cycle.

Les modalités de fonctionnement sont adaptées à la taille de l'école. Le conseil de cycle d'une école élémentaire de 3 ou 4 classes rassemble tous les maîtres de l'école. Pour les écoles de moins de 3 classes, un regroupement est organisé par l'IEN pour faciliter les échanges et les réflexions au sein d'un secteur.

IV. Exemple d'une table des matières d'un « Classeur de cycle »

1. Modalités d'organisation des conseils de cycle

- Décret n°90-788 du 06/09/1990
- Outils pour les maîtres
- Projection annuelle du travail de cycle, programme de travail, thèmes à aborder...
- Calendrier des concertations, composition du conseil, responsabilités, modalités du relevé de conclusions...

2. Projet de cycle

- Etat des lieux : constats divers, répartition des effectifs, évaluations nationales, maintiens.
- Elèves en difficulté, ressources humaines, matérielles, locaux, équipement, points forts, faibles...
- Programmations disciplinaires, répartition annuelle des contenus disciplinaires en référence aux programmes...
- Progressions et compétences tenant compte des représentations, des acquis et des capacités des élèves...
- Pratiques pédagogiques, démarches, différenciation, correction, études dirigées, méthodes de travail...
- Outils pédagogiques et didactiques pour la classe, personnels, collectifs, fichiers, manuels, inventaire, souhaits...
- Outils des élèves, manuels, cahiers, classeurs, traces écrites, exigences communes, utilisation des photocopies, affichages...
- Organisation du service, décloisonnement, barrettes aux emplois du temps, groupes de besoins, échanges de service, aide éducateurs...

3. Suivi des élèves

- Analyse des résultats des élèves, identification « des élèves sensibles » en équipe de cycle et/ou avec le RASED.
- Proposition de régulation selon les besoins identifiés au cours de l'analyse : signalement, soutien en classe, dans le cycle, différenciation, tutorat, ...
- Elèves en difficulté : élaboration des projets individuels PPAP, organisation de l'aide et définition des interventions RASED ou externe...
- Evaluation des projets d'aide, régulation...

4. Bilan en vue d'orienter l'action de l'année scolaire suivante

- Evaluation des projets pédagogiques de cycle, des actions conduites...
- Perspectives.

5. Décisions par rapport au cursus scolaire de chaque élève

- Progression dans le cycle, changement de cycle, prolongation ou réduction de cycle...
- Bilan de compétences ; livret scolaire.
- Evaluation : ses modalités, son calendrier, son exploitation, la remédiation, ...